

effet, il lui faut des années pour que sa nature arrive à la pleine maturité physique, intellectuelle et morale. Telle est l'infirmité de notre raison, qu'elle ne saurait d'ordinaire faire un choix convenable sans une délibération plus ou moins longue : il y a des tâtonnements, des hésitations, des entraînements et des retours ; parce qu'il y a des obscurités, des lueurs et des attraites en sens opposés, des luttes entre l'élément inférieur de notre être et la partie supérieure, qui devrait être maîtresse ; en un mot, parce que la pleine lumière et la pleine possession de nous-mêmes nous font souvent défaut.

J'ai déjà montré, au troisième livre de cet ouvrage, jusqu'où s'étend cette loi de perfectionnement successif, dans l'ordre de la nature et dans celui de la révélation. Est-elle également applicable à l'ordre de la grâce ? Qui peut en douter, puisque tout nous l'affirme et nous oblige à le croire ? L'Écriture d'abord : « Croissez de plus en plus dans la grâce et dans la connaissance de notre Seigneur et Sauveur Jésus-Christ. » Ce sont les paroles que S. Pierre laisse aux fidèles comme un dernier adieu, à la fin de sa seconde lettre. Dans la première il leur avait écrit déjà : « Comme des enfants nouvellement nés, désirez ardemment le lait spirituel et pur, afin qu'il vous fasse croître pour le salut. » S. Paul nous parle souvent de cette croissance : croissance dans la science de Dieu, croissance dans la charité ; croissance jusqu'à la plénitude du Christ.

La mesure. — Bientôt nous verrons plus en détail comment s'opère notre croissance, et nous prouverons qu'on ne peut la nier sans une hérésie manifeste. Mais la raison même, éclairée par la foi, nous montre, l'ordre de la grâce une fois supposé pour les hommes, non seulement que rien ne s'oppose à cette croissance spirituelle, mais encore qu'elle peut aller indéfiniment au delà de toute limite déterminée. En effet, s'il y avait quelque impossibilité d'accroissement, ou du moins une limite à l'accroissement possible il faudrait les chercher l'une ou l'autre ou dans la nature même de la grâce, ou dans l'infirmité du sujet qui ne pourrait la recevoir que suivant une certaine mesure, ou bien enfin dans la cause même de la grâce, c'est-à-dire